REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Fo
No 1052/11

Département de l'intérieur et de la mobilité

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

PR-848 II

Ville de Genève
Direction générale
Reçu le: 19 JAN. 2012
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Diffusion

MM. Maudet
Pagani
Kanaan
Mmes Salerno
Alder
MM. Moret
Burri
Macherel
Vallat
Mmes Heurtault
Charollais
Purro
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Schweri
Service juridique
SGM
Dossiers et documentation
Mis

DÉCISION

du 18 JAN. 2012

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 1er novembre 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 1er novembre 2011, ayant pour objet :

un crédit de 406 000 F destiné à la création d'un restaurant scolaire dans l'école des Vollandes, située au 35, rue du Nant, sur la parcelle N° 2351, feuille 16/20 de Genève, section Eaux-Vives,

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

La dépense devra être comptabilisée dans le compte des investissements puis portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SF 1 ex
SSCO 2 ex